



**PRÉFET
DU FINISTÈRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires et de la mer
Délégation à la mer et au littoral
Service du littoral
Unité cultures marines**

AUTORISATION D'EXPLOITATION DE CULTURES MARINES

AVIS

ENQUÊTE PUBLIQUE n° EP 22-04-CC

du 04/07/2022 au 03/08/2022

Article R.923-25 du Code rural et de la pêche maritime

Il sera ouvert **du 04/07/2022 au 03/08/2022** une enquête publique sur les demandes d'autorisations d'exploitation de cultures marines désignées sur le (s) feuillet (s) ci-joints .

Toute personne qui aurait à présenter des moyens d'oppositions contre les projets ci-après ou à faire des observations à leur sujet devront les consigner, pendant la durée de l'enquête, sur le cahier mis à la disposition du public dans :

- _ Les mairies de LA FORET-FOUESNANT, FOUESNANT, CONCARNEAU, BENODET
- _ Les locaux de la délégation à la mer et au littoral de QUIMPER et CONCARNEAU

Les demandes concurrentes visant tout ou partie de chaque emplacement en cause devront être établies dans les formes réglementaires et parvenir au plus tard le 30 juillet 2022 auprès de l'unité cultures marines de la DDTM à QUIMPER .
Arrête la présente liste à **3** demandes.

Fait à QUIMPER, le **30 JUIN 2022**

*pour le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer
le chef de l'Unité Cultures Marines*

Alain PAILLOU